

PREMIER DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 11, pris au bureau.
Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnemens commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Découverte d'une nouvelle association secrète. — Expédition d'Alger. — Nouvelles d'Espagne. — Fonds publics. — Chambre belge. — Nouvel uniforme pour la garde civique. — Banque de Belgique. — Chemin de fer. Section de Liège. — Nouvelles et faits divers.

FRANCE.

Paris, 15 mars. — Les ambassadeurs d'Angleterre, d'Espagne et de Portugal ont eu hier, dit-on, une conférence avec M. Thiers au ministère des affaires étrangères.

Il y a eu ensuite conseil aux Tuileries, et l'on dit que la question de l'intervention en Espagne a été de nouveau mise sur le tapis.

Voici de nouveaux renseignements sur l'affaire relative à la fabrique de poudre clandestine : La maison où cette fabrique était établie est isolée et située à l'extrémité de la rue de l'Oursine. Dans une pièce au rez-de-chaussée se faisaient les matières propres à la fabrication de la poudre, et dans une chambre du premier étage étaient établis deux grands séchoirs. Dans cette pièce se trouvaient encore des poudres en différens degrés de confection.

Au rez-de-chaussée existaient beaucoup d'autres charbons préparés pour la fabrication de la poudre, et quatre mortiers. Il paraît que les jeunes gens, qui étaient présents lors de l'arrivée du commissaire de police, n'étaient pas les mêmes que ceux qui, la veille, travaillaient aussi à cette fabrication, et que ces jeunes gens venaient là tour à tour le jour et la nuit.

Le local avait été loué le 12 février dernier au sieur Beaufour (Eustache), ancien fabricant de rouennerie. Beaufour a fait partie de la secte des saint-simoniens, et il y a un an environ il fut arrêté avec plusieurs de ses disciples comme membre d'une société secrète. Le sieur Robert, ouvrier menuisier, qui couchait constamment dans les ateliers clandestins de la rue de l'Oursine, a aussi appartenu à la société saint-simonienne, et avait déjà été l'objet de plusieurs arrestations préventives pour délits politiques, notamment en juin 1832 et avril 1834.

Outre ces deux individus, la police a encore fait arrêter dans la fabrique de poudre, et comme se livrant aussi à sa fabrication, le nommé Robier, étudiant en médecine, bien qu'il eût déclaré au commissaire de police se nommer Bernard ; Daviot, étudiant en droit, qui avait faussement pris le nom de Bresson, et Ganard (Emile), étudiant en médecine, disant s'appeler Calmel, ouvrier menuisier.

Par suite de leurs arrestations, M. Joly, chef de la police municipale, se livra à de nouvelles recherches, et il apprit bientôt que tous les deux jours, un homme de haute taille, couvert d'un manteau, se présentait à la maison n° 113 de 11 heures à minuit, pour y enlever les poudres fabriquées. On crut sa-

voir aussi que tous ceux qui avaient concouru à la manipulation de ces munitions de guerre s'étaient liés par serment, de ne jamais rien révéler contre leur entreprise, et que le parjure de l'un d'eux serait puni de mort.

En vertu de mandats M. le commissaire de police Yon se transporta avec des agens au domicile de M. Barbès, dans une maison garnie de la rue St-Benoit-St-Germain, n° 10, pour y exécuter les ordres qu'il avait reçus. Il trouva celui-ci couché avec un autre jeune homme qui, interpellé par le magistrat, a refusé de déclarer son nom. Néanmoins son identité fut bientôt reconnue. On lui déclara que Blanqui était son véritable nom; qu'il ne pouvait plus le cacher et qu'il devait obéir à la loi.

Aussitôt le commissaire de police se livra à de nombreuses recherches, et il trouva chez le sieur Barbès, un portefeuille rempli de listes de noms placés par série, avec des titres de comte Rambuteau, Decazes, Montalivet et autres personnages. Une autre liste de souscription provoquée en faveur des prévenus du complot de Neuilly se trouvait aussi dans ses papiers, ayant pour titre assure-t-on : *Société de famille*. Puis dans un autre endroit, on trouva douze mandrins neufs, propres à la fabrication des cartouches. On a saisi aussi sur Blanqui, jeune, de petites listes contenant 7 à 800 noms, parmi lesquels figurent un grand nombre d'individus arrêtés naguères, dans différentes circonstances.

Hier soir, on annonçait que par suite d'un mandat de perquisition et d'amener, décerné par M. le préfet de police, contre le nommé Perget, tailleur, rue Montesquieu, n° 7, prévenu de faire partie d'une association illicite contre la sûreté de l'état, l'officier de paix Daudin et M. Dourens, commissaire de police, se sont transportés au domicile de ce tailleur, occupant une mansarde au 6^e étage. Perquisitions faites, il a été trouvé et saisi chez le sieur Paget 150 balles de calibre, 70 cartouches de guerre en 7 paquets, 32 cartouches sans la poudre, mais préparées pour la recevoir, 3 moules à balles de différens calibres pour pistolet, fusil de chasse et fusil de munition; une cuiller en fer, ayant servi à fondre du plomb. Les munitions, moules à balles, etc. étaient renfermés dans une grande casserole en fer blanc, n'ayant plus de queue et enveloppée avec soin dans un grand mouchoir; le tout était caché sous des livres dans un placard.

— Avant-hier, à 2 heures de l'après-midi, le sieur P..., l'un des individus arrêtés dans la rue de l'Oursine, a été extrait de la Force en vertu d'un mandat

déjà délivré par M. Zangiacomi, juge d'instruction. Interrogé par ce magistrat, il a déclaré être le fabricant de la poudre saisie, et avoir pour associé dans sa fabrication un nommé Robert, détenu. Il a soutenu que son intention n'était pas criminelle, et qu'il ne voulait que faire commerce de cette poudre en la vendant.

Le nommé Herforth, mécanicien, a été arrêté aussi en vertu d'un mandat signé du préfet de police. Ce matin, il a subi un premier interrogatoire. Herforth est le même qui a été assigné comme témoin dans l'affaire Fieschi.

— On écrit de Toulon :

La corvette de charge la *Caravane*, arrivant d'Alger, a déposé hier le 1^{er} bataillon du 10^e léger qu'elle ramène d'Alger. Ces militaires, au nombre de 600, se sont immédiatement remis en route pour Nîmes, malgré une pluie battante, qui dure ici depuis huit jours.

Le bateau à vapeur le *Crocodile*, arrivé hier avec la correspondance d'Afrique, a apporté les nouvelles suivantes :

Le 29 février, une expédition de 2,000 hommes, cavalerie et infanterie, et quelques pièces de campagne, commandée par M. le lieutenant-général Rapatel, est partie dans la matinée et s'est dirigée du côté de la tribu des Adjoutes, nos ennemis acharnés.

Cette petite campagne n'a pas eu de résultats. On dit même que ce n'est qu'une reconnaissance qu'on a voulu faire. Cependant l'ennemi s'est montré à nos soldats et a échangé quelques coups de fusils avec nos tirailleurs. Embusqué dans les ravins profonds qui couvrent cette partie de la campagne d'Alger, le Bédouin tire avec sûreté sur nos hommes.

Notre troupe a eu deux tués et quatre blessés sans qu'on ait pu faire éprouver à nos ennemis invisibles des pertes de quelque valeur. Nos manœuvres ne servent qu'à les enhardir. Ils qualifient de faiblesse l'humanité dont nous usons à leur égard. Quand la civilisation aura pénétré chez eux ils la comprendront, mais jusqu'alors il faut employer les moyens extrêmes si nous voulons les réduire.

Le général Rapatel est rentré jeudi au soir à Alger. Le maréchal Clausel, qui était indisposé au départ de la petite expédition, s'est montré à cheval jeudi.

M. le général Monk d'Uzer est revenu de Bone et passé en France.

UN PARISIEN A LIEGE. — (V. N° d'hier.)

LES SENSATIONISTES.

Lorsque j'eus pris connaissance de l'épître de Bérard, le Parisien m'adressa la parole en ces termes :

Je vous avoue, que connaissant fort peu ce Monsieur Bérard je n'avais pas une foi aveugle dans ses promesses et sa signature : sa vivacité toute méridionale me le rendait suspect de hablerie et de jactance.

— Comment donc ! me parle de vous comme d'un de ses amis les plus intimes.

— Je l'ai vu jeudi passé pour la première fois, au bois ; mais il a si vivement insisté dans l'offre de ses services que je n'ai pu me refuser à les accepter.

— J'eusse été charmé d'apprendre de ses nouvelles ; il y a si long-temps que nous nous sommes perdus de vue !

— Oh ! qu'à cela ne tienne ! à Paris comme dans la plus petite ville de province on sait en cinq minutes la biographie d'un individu quelconque : il ne s'agit que de s'adresser à bon escient.

— A vous dire vrai, je redoute qu'il n'ait bien mal tourné, ce pauvre Bérard !

— Ne le plaignez pas ! il s'estime lui-même l'homme le plus heureux du monde.

— Il est marié !

— Il a épousé un premier sujet de l'opéra.

— Comment ! un premier sujet ?... demanda madame Grosjean.

— Une danseuse, madame, répondit l'étranger.

— Et l'horreur, s'écria catholiquement ma femme.

— Oui, un premier sujet, et depuis ce temps là, tout lui prospère : il fait, dit-on, d'excellentes affaires à la bourse : madame Bérard, théâtralement connue sous le nom d'Amanda reçoit le beau monde de Paris, le maréchal de *** ne quitte point sa rue...

— Ici, madame Grosjean qui était tout oreilles aux méditations de Parisien vit son intelligence en défaut et apparemment que le narrateur aperçut le regard inquisiteur qu'elle me lançait ; car il ajouta, en souriant avec quelque fatuité,

C'est un terme dont la langue s'est apauvrie et que nous nous sommes proposés de faire revivre ; il rend convenablement un usage passé dans les mœurs de la haute société. — Nourrit a pris sous sa protection Amanda et son époux : les romances de monsieur Bérard chantées par Nourrit ont un succès fou dans les salons de la capitale.

Des romances ! m'écriai-je, à mon tour, fort étonné... je ne sache pas que Bérard ait jamais été musicien.

Cela ne l'empêche pas de composer ou du moins de publier des romances sous son nom. Il est du reste fort recherché ; personne ne lui conteste ni du talent, ni de l'esprit ; et, pour mon compte, j'ai mille grâces à lui rendre pour son extrême obligeance, puisqu'elle me procure l'avantage de vous connaître, monsieur, etc., etc.

Pendant qu'il défilait son chapelet de compliments français en phrases banales, plus ou moins bien tournées, je saisis sur le visage de ma femme, où j'ai le don de lire ses pensées les plus secrètes, une espèce de désappointement de n'avoir appris aucun détail sur ce duel ; dont l'issue malheureuse obligeait le jeune homme à chercher quelque apaisement moral dans la distraction des voyages. Comme rien ne m'était plus facile que de satisfaire sa curiosité en interrogeant le voyageur qui sans être positivement un *blagueur* ne demandait pas mieux que de jaser, lui, l'homme de Paris, naturellement fort à l'aise dans un ménage bourgeois de province.

Bérard, lui dis-je servait apparemment de témoin à votre adversaire ?

Cette simple question obtint tout le succès que j'en attendais. Monsieur Anatole Lermier, nous raconta comment, dans une loge à l'Opéra, ayant été grossièrement provoqué par un jeune homme, il s'était vu obligé de l'appeler en duel. Auguste, (son adversaire avait nom Auguste) ne pouvait pardonner à Anatole de l'avoir supplanté dans les bonnes grâces d'une grande dame que le narrateur eut la discrétion de ne pas nommer, et peut-être pour cause.

Anatole attribuait donc au désespoir amoureux d'Auguste le motif réel du combat : quant au prétexte, il était des plus frivoles ; Auguste se trouvant à l'Opéra dans la même loge qu'Anatole, en présence de sa conquête nouvelle, avait

par dérision, imité je ne sais quel acteur du Vaudeville, qui, dans je ne sais quelle pièce de ce théâtre, prononce, à plusieurs reprises le nom d'Anatole avec des intonations et des gestes à faire pouffer de rire.

Vous comprenez, nous dit-il, qu'une telle injure criait vengeance et demandait du sang. La rencontre fut fixée au lendemain...

Elle doit paraître bien longue et bien pénible, la nuit qui précède une pareille rencontre, observa Madame Grosjean.

Erreur ! Madame, répliqua en souriant le jeune homme ; un duel est une bonne fortune pour nous autres artistes...

Ah ! fit ma femme, monsieur est artiste ?

En sensations, répondit imperturbablement le duelliste.

— Un duel vient de temps en temps rompre heureusement la monotonie de l'existence blafarde à laquelle la civilisation condamne de nos jours le jeune homme. Il n'y a plus pour lui ni tournois, ni jeux chevaleresques, ni cours d'amour ; il ne lui reste que Tortoni et des filles d'opéra, et vous conviendrez qu'un duel au pistolet est bien fade à côté d'un combat singulier à outrance, à la lance ou à l'épée, dans une enceinte garnie de nombreux spectateurs dont les vœux exprimés par des cris ou des battemens de mains se partagent entre votre adversaire et vous. — Aujourd'hui, c'est vraiment pitié : vous vous placez à quinze pas de distance vis-à-vis l'un de l'autre, armés d'un tonnerre portatif ; vous visez deux secondes, le coup part et un homme tombe baigné dans son sang. Le duel en lui-même n'a donc nulle poésie : les heures de la nuit qui le précèdent, heures moroses et silencieuses prêtent seules à quelques émotions un peu vives : un de mes amis auquel j'écrivais l'analyse de mes sentimens, heure par heure, en a été tellement charmé, m'assure-t-il, qu'il prétend la livrer à la publicité sous ce titre bien simple, *Veillée*. — Je me propose de le tenir au courant des incidens de mon voyage ; et je souhai- te de tout mon cœur, que des aventures piquantes, haïes de tout mon cœur, que des aventures viennent m'offrir imprévues et non sans dangers à surmonter viennent m'offrir matière, dans votre bonne Belgique, à un second volume que j'intitulerais volontiers *Veillée de Voyage*.

M. Réalier-Dumas, député et procureur-général à Alger, rentre aussi en France; il va, à la chambre, défendre avec chaleur la colonisation d'Alger.

M. Le Pasquier, intendant civil, va être remplacé. Il y a à Alger deux partis, le civil et le militaire, et chacun d'eux promet à la colonie l'âge d'or s'il arrive au pouvoir. Malheureusement chacun a cherché à faire ses propres affaires et a négligé l'intérêt général.

Le ministère a déclaré hier soir dans le *Journal de Paris*, en réponse à une assertion du *Courrier anglais*, qu'il est complètement faux que le gouvernement anglais ait fait la moindre observation sur le nombre de troupes que la France croit devoir entretenir à Alger.

Le remorqueur de M. Dietz vient de cesser de fonctionner sur la route de Paris à Versailles. Le succès de cette entreprise étant désormais assuré, la société formée pour son exploitation a décidé qu'un service régulier allait être organisé sur une grande échelle.

Les courriers de Madrid se succèdent. On a aujourd'hui des lettres et journaux du 6.

L'*Espanol* prend vivement la défense de Cordova dont plusieurs journaux annoncent le remplacement. Le projet de donner le commandement à Mina trouve peu de faveur.

M. Mendizabal sent le besoin de fortifier son ministère pour supporter le choc des chambres; mais les hommes capables manquent. On ne met pas en avant d'autres noms que celui de M. Ferrer, pour les affaires étrangères. Quant à M. Isturitz, il ne veut entrer que dans un cabinet dont il sera le chef.

BELGIQUE.

Bruxelles, 16 mars. — Les transactions étaient actives, l'amélioration se soutient, la dette active a été faite à 45 3/8 au comptant, à deux heures il restait 41 1/4 A. Les autres valeurs suivent le mouvement. On dit que des lettres de Paris, présentent l'intervention comme étant positivement décidée. Les télégraphes sur Anvers ne sont pas encore rétablis, par conséquent point de cours.

Après la cote, il y avait beaucoup d'acheteurs en dette active à 45 1/2.

Paris, 14 mars. — Les fonds espagnols ont repris faveur sur l'annonce positive que le coupon échéant le 1^{er} mai, sera payé et payable chez MM. de Rothschild, et non chez MM. Ardoin, et aussi sur le bruit assez généralement accrédité que l'armée française entrera sous peu en Espagne, pour occuper la province de Biscaye. Si ces faits se confirment nous aurons une suite continue de hausses sur les piastres. Il s'est traité beaucoup d'affaires, et par de très-haus acheteurs.

Les journaux de Madrid publient un état de fonds fournis à l'armée pendant les mois de janvier et de février. Cet état est signé par le payeur-général, le commissaire-ordonnateur et l'intendant. Il appert que l'armée a reçu en janvier 39,373,446 réaux; en février, 58,884,926 réaux et qu'il existait, le 29 février, assez de fonds pour subvenir aux dépenses de mars. Dans ces paiements sont compris 16 millions de réaux pour vestiaires. Ceci dément tous les bruits qui ont circulé sur le non-paiement des troupes et l'impossibilité de faire face aux dépenses nécessaires pour l'équipement et l'habillement des nouvelles recrues, puisque tout est payé jusqu'au 29 février; suivant cet état publié à Madrid le 2 mars.

Paris, 15 mars. — Ardoin 44 3/4 (3/4 de hausse), passive 44 7/8.

Londres, 14 mars. (Quatre heures.) — Nos consolidés ont légèrement fléchi, mais par contre les fonds espagnols sont en hausse, malgré les mauvais cours de Paris arrivés ce matin, les paquebots n'ayant pu passer le détroit: consolidés 91 3/8 à 1/2; belges 103 1/4; hollandais 2 1/2 p. c. 56 1/8 55 7/8 56, 5 p. c. 103 1/4 1/8 103; Espagnoles, active

Le jeune homme dû n'être pas mécontent de l'impression que produisait cette espèce de profession de foi, débitée avec un air de suffisance et de légèreté qui contrastait singulièrement avec le ton de réserve qu'il avait conservé jusqu'à ce moment. Madame Grosjean ne put se défendre d'un mouvement de surprise, qui tenait presque de l'admiration à la vue d'un de ces jeunes hommes de la génération nouvelle, pale et toussante, lesquels, devenus insensibles aux plaisirs vulgaires, se livrent aux délices intimes de l'égoïsme: ceux là passent leur vie à se regarder vivre. Comme ils ont l'orgueil de se croire mieux et autrement trempés que leurs voisins, ils ont soin de se tenir, jour par jour, compte de leurs sensations... Monsieur Alexandre Dumas et le prince Puckler-Muskau, se sont intrépidement posés chefs et patrons des sensationnistes. Dans l'intérêt de leurs lecteurs, ils font tous les ans un voyage à la recherche de sensations nouvelles: le prince Puckler est allé, dit-on, jusqu'au fond de l'Afrique, en quête de quelque sensation inconnue dont il fait part au monde liseur dans son *Journal de Voyages* qui va paraître incessamment. Ils n'envisagent un duel que sous le rapport de la sensation intime; un duel donc, sensation; une exécution judiciaire en place publique, sensation; la chaîne des galériens, sensation; un gueux, en haillons, dans un bois à l'écart, sensation; un bifteak d'ours, sensation; un suicide, sensation. Ces messieurs sont parvenus à rendre chose maléable, ductile et corvéable, la dose de sensibilité dont la nature les a pourvus: l'art consiste à la partager à leur gré; tant pour l'homme qu'on guillotine, tant pour l'épi de blé qui tombe sous la faux du moissonneur. Le comble de l'art, c'est de nourrir un *drame immense* in petto et de le couvrir sous une physionomie impassible. — Vous vous rappelez, sans doute, le duel du prince Puckler? Je le vois encore, le soir, au spectacle, promenant nonchalamment son binoche sur toutes les parties de la salle et défilant, sous un masque embelli d'un sourire aristocratique, le regard investigateur des femmes qui cherchaient quelque trace d'émotion sur son visage, après l'aventure romanesque de la journée. — Non, non, mesdames! le sensu-

au comptant 43 7/8 à 1/2 7/8 5/8 à 44 43 3/4 à 44 3/4, à fin courant 43 7/8 à 5/8 7/8 3/4 à 44 à 43 7/8 à 45; passive 44 3/4 1/2 à 15 à 14 3/4 15; différée 21 1/8 3/8 à 1/2; portugais 5 p. c. 78 à 77 3/4 à 78 1/4 78, 3 p. c. 48 1/2 à 48 3/4 1/2 1/4; brésiliens 87 1/2 à 3/4.

Au commencement de la séance d'hier M. le ministre des finances a renouvelé sa proposition de fixer une séance du soir pour la discussion du projet de loi relatif à la construction du canal de Zelzaete. M. Gendebien a fait alors observer qu'il valait bien mieux commencer les séances à midi très-précis. En conséquence la chambre a décidé que l'appel nominal serait fait à midi et quart, et que les noms de ceux qui ne seraient pas présents, seraient insérés au *Moniteur*.

La chambre a ensuite repris la discussion du budget de l'intérieur. Au chapitre XII relatif aux beaux arts MM. Deschamps et Vilain XIV ont appelé l'attention du gouvernement sur la nécessité d'encourager la littérature nationale, et ont proposé une somme de 125,000 fr. au lieu de celle de 95,000 allouée par la section centrale. Cette augmentation appuyée par MM. Gendebien, Liedts et Dumortier a été adoptée à la presque unanimité. La suite de la discussion a été renvoyée à la séance d'aujourd'hui.

Le *Moniteur* contient un arrêté, qui autorise les gardes civiques à porter une petite tenue. Elle se composera pour l'infanterie d'une capote de drap bleu, à 2 rangées de boutons, avec grenades ou cornets de chasse au collet, brides d'épaulettes, pattes à la hauteur de la taille, avec ouverture pour laisser passer le boudrier de l'arme blanche et d'un bonnet de police semblable à celui de l'artillerie. Les officiers auront en outre le cordonnnet le galon et le gland en argent, le gland présentera la distinction de grade.

Pour la cavalerie, la capote et le bonnet de police, seront en drap vert foncé, le galon et cordonnnet du bonnet de police sera en vert clair. Les officiers porteront comme signe de leur grade, un cordon vert clair avec coulant et glands en argent, du modèle adopté pour l'armée.

Pour l'artillerie 1^o la capote sera en drap bleu, les grenades en laine rouge pour les simples grades, et en or pour les caporaux, sous-officiers et officiers. Les officiers auront un cordon en laine rouge avec coulant et glands en or; 2^o veste à manches et brides d'épaulettes en bleu, pantalon de toile blanche.

Hier à midi, les actionnaires de la Banque de Belgique se sont réunis en assemblée générale: 81 votans assistaient à la séance.

M. C. de Brouckere a exposé à l'assemblée les principes qui dirigent l'administration, énuméré les opérations faites pendant l'année écoulée, établi que jamais la Banque n'avait spéculé ou fait d'opérations hasardeuses, et a donné des explications propres à faire mieux apprécier les chiffres du bilan.

M. le marquis de Rodes, au nom du comité de surveillance, succède au directeur. Il fait voir que les résultats obtenus sont favorables, approuve la marche suivie par l'administration et conclut à l'adoption du bilan.

L'assemblée arrête à l'unanimité le bilan et approuve la répartition du dividende de 11 francs par action de 500 francs, après le prélèvement de 5^o d'intérêt et d'une réserve.

Elle décide également à l'unanimité que le capital

tioniste ne se trahit pas ainsi en public! attendez qu'il ait endossé sa robe de chambre et chaussé ses pantoufles, il se donnera le plaisir de vous apprendre lui-même, les sentiments divers qu'il a éprouvés: il est sensé écrire à un ami de cœur à la date du 22 août 1834; mais sa lettre, mesdames, vous est directement adressée. Remerciez-le donc, cet aimable prince Puckler-Muskau, qui n'est pas tout à fait si plaisant que son nom: comment le trouvez-vous, lui, qui trouve singulier le nom du docteur Lavacherie, comme si cette combinaison de consonnes et de voyelles *Lavacherie* était en effet plus drôle que cette autre combinaison de voyelles et de consonnes *Puckler-Muskau*.

Ce n'est pas au moins que je trouve à redire au sensationisme adopté comme système sous le patronage de monsieur le prince Puckler-Muskau et de l'auteur d'Antony: le premier se fait un passe-temps de son anatomie morale; à merveille! l'autre se fait un métier de nous développer jusqu'au plus imperceptible repli du cœur d'homme qui bat sous sa gauche mamelle, soit! mais, pour Dieu, l'élan une fois donné à la tourbe des écrivains, quel pouvoir assez fort modérera la fougue contuse de ces messieurs et saura soulever un obstacle au débordement des impressions, poésies, émotions, pensées et mémoires intimes, qu'il plaira au premier pleureur venu de publier? Ce que je redoute, et non sans quelque apparence de raison, c'est que le sensationisme ne s'introduise dans nos mœurs, qui reflètent si fidèlement celles de nos voisins de France où les sensationnistes sont beaucoup plus communs qu'on ne pense. J'espère cependant que notre gros bon sens ne tarderait pas à faire justice des prétentions ridicules de ceux qui se hazarderaient, chez nous, sur les traces d'Alexandre Dumas ou du prince Muskau: le faro de Bruxelles et notre vin de terroir, ne vont pas, ce me semble, à l'homme-drame; car c'est ainsi qu'on peut appeler le sensationiste, qui analyse à froid tous les mouvements de son système nerveux. À quoi tendraient ses efforts, pensez-vous? serait-ce à rendre ses fibres sensibles, à force de sensations et par le travail analytique de la pensée, semblables à des cordes de violon qui ne résonnent que

intégral sera appelé par cinq versements de 100 frs. par action, les 1^{er} mai, juillet, septembre, novembre et janvier prochain, avec faculté de verser l'intégralité dès le 1^{er} avril, et jouissance en ce cas d'un escompte de 4 p. c. l'an.

Enfin, après avoir approuvé la composition du personnel et réglé les traitemens des employés, l'assemblée ordonne l'impression des deux rapports et des résolutions prises, et leur distribution aux actionnaires tant à Paris qu'à Bruxelles.

L'adjudication pour les chevaux de l'armée, a eu lieu hier, à l'hôtel de la guerre, sous la présidence du ministre; 130 chevaux de chasseurs à cheval ont été adjugés sur le pied de fr. 479 40, à M. Rollens, de Louvain; 130 de lanciers, à fr. 479 30, au même; 150 (de race ardennaise, à prendre dans la province de Luxembourg), à fr. 374 43, à M. Vanhalen-Héberlé, à Bruxelles. Il y avait 20 soumissionnaires, il y aura lieu à une nouvelle adjudication pour 60 chevaux de race allemande ou danoise, pour cuirassiers; 60 de guides et 50 de selle pour l'artillerie à cheval.

Un ouragan règne sur nos contrées depuis deux ou trois jours, déjà plusieurs sinistres maritimes ont été annoncés, et la continuation du mauvais temps fait craindre des malheurs graves. Les averse que nous avons subies ont accru les rivières; quelques-unes débordent aux environs de la ville, et beaucoup de terrains, situés au nord-est, sont inondés. D'un autre côté, la violence du vent doit avoir occasionné des accidens, surtout depuis mardi matin, où elle est devenue effrayante. L'un des télégraphes, a été en partie brisé et mis hors d'état de fonctionner.

Cet ouragan a causé aussi beaucoup de dégâts au faubourg de Schaerbeek; plusieurs toitures et murs ont été renversés par le vent; entr'autres une partie du toit de M. Geefs a été jetée de l'autre côté de la chaussée, et il a fallu cinq hommes pour le relever; il était en zinc.

Avant-hier à midi, M. le lieutenant colonel Haybrecht a comparu devant la commission d'enquête présidée par M. le général Goethals; il a décliné la compétence de ce tribunal exceptionnel.

Hier une rencontre a eu lieu au bois de la Cambre entre deux officiers en garnison en cette ville. Ils ont été tous deux blessés, l'un au bras et l'autre à la main.

LIÈGE, LE 17 MARS.

Le ministre des finances porte à la connaissance du public qu'à dater de ce jour le taux de l'intérêt des bons du trésor de 1,000 fr. et au dessus est fixé comme suit:

A un an de date, à l'intérêt de 4 1/2 p. c. l'an; à six mois, de 3 1/2; à quatre mois, de 2 1/2; à trois mois, de 2.

Ces bons continueront à être émis aux conditions prescrites par son avis publié sous la date du 20 janvier 1835.

Un arrêté du même jour autorise la commune d'Esneux (Liège), à faire construire, par adjudication publique, un pont sur la rivière d'Orthe, traversant cette localité, et d'y percevoir un droit de péage.

Par arrêté royal du 9 mars, un brevet de perfec-

tioniste ne se trahit pas ainsi en public! attendez qu'il ait endossé sa robe de chambre et chaussé ses pantoufles, il se donnera le plaisir de vous apprendre lui-même, les sentiments divers qu'il a éprouvés: il est sensé écrire à un ami de cœur à la date du 22 août 1834; mais sa lettre, mesdames, vous est directement adressée. Remerciez-le donc, cet aimable prince Puckler-Muskau, qui n'est pas tout à fait si plaisant que son nom: comment le trouvez-vous, lui, qui trouve singulier le nom du docteur Lavacherie, comme si cette combinaison de consonnes et de voyelles *Lavacherie* était en effet plus drôle que cette autre combinaison de voyelles et de consonnes *Puckler-Muskau*.

Ce n'est pas au moins que je trouve à redire au sensationisme adopté comme système sous le patronage de monsieur le prince Puckler-Muskau et de l'auteur d'Antony: le premier se fait un passe-temps de son anatomie morale; à merveille! l'autre se fait un métier de nous développer jusqu'au plus imperceptible repli du cœur d'homme qui bat sous sa gauche mamelle, soit! mais, pour Dieu, l'élan une fois donné à la tourbe des écrivains, quel pouvoir assez fort modérera la fougue contuse de ces messieurs et saura soulever un obstacle au débordement des impressions, poésies, émotions, pensées et mémoires intimes, qu'il plaira au premier pleureur venu de publier? Ce que je redoute, et non sans quelque apparence de raison, c'est que le sensationisme ne s'introduise dans nos mœurs, qui reflètent si fidèlement celles de nos voisins de France où les sensationnistes sont beaucoup plus communs qu'on ne pense. J'espère cependant que notre gros bon sens ne tarderait pas à faire justice des prétentions ridicules de ceux qui se hazarderaient, chez nous, sur les traces d'Alexandre Dumas ou du prince Muskau: le faro de Bruxelles et notre vin de terroir, ne vont pas, ce me semble, à l'homme-drame; car c'est ainsi qu'on peut appeler le sensationiste, qui analyse à froid tous les mouvements de son système nerveux. À quoi tendraient ses efforts, pensez-vous? serait-ce à rendre ses fibres sensibles, à force de sensations et par le travail analytique de la pensée, semblables à des cordes de violon qui ne résonnent que

sous le contact d'un objet matériel? Il en sera bien plus avancé!

Cette manie toute nouvelle de certains auteurs de livrer au commerce et à la curiosité publique leur journal d'une année à peine écoulée, ne laisse pas que de nous présenter à nous autres, gens de province, que le hazard accole aux voyageurs sensationnistes une perspective assez peu agréable, quand nous n'avons pas eu l'heur de plaire à ces Messieurs. L'opinion qu'ils se forment de vous dépend souvent d'une digestion laborieuse et parce que, par malaventure il leur sera resté une omelette au lard ou une tranche de jambon, ou tout autre mets d'absorption difficile sur l'estomac, vous passerez à leurs yeux pour un homme bilieux ou lymphatique, peu amusant. Ces Messieurs aiment, avant tout qu'on les amuse.

J'ai appris à mon hôtel, ce matin, nous dit Monsieur Lermier en passant sans transition à l'objet réel de sa visite, qu'une société... une société qui porte, ma foi! un nom fort singulier et que j'ai inscrit sur mes tablettes... Ah! la société des redoutes... C'est tout à fait divertissant, la société des redoutes... J'ai appris donc que la société des redoutes donne un bal ce soir: me serai-til permis, Monsieur, d'espérer que sous votre protection j'y pourrais être admis?

Je lui répondis que quoique je ne fisse pas partie de la société, je m'engageais volontiers à lui procurer une carte d'étranger qui lui donnât droit d'admission. Il se confondit en remerciemens et accepta à dîner pour le lendemain.

Ne changez pas vos heures de repas me dit-il avec une obligeance un peu dépourvue de tact, je déjeune ordinairement à une heure, votre dîner me tiendra lieu d'un déjeuner à lafourchette.

Nous sortimes ensemble, lui pour aller visiter l'atelier d'armes de Monsieur Malherbe; moi, pour me rendre chez le plus complaisant des commissaires de la redoute, qui sur l'assurance que Monsieur Lermier n'était pas un *frans-quillon*, proprement dit, me délivra pour lui une carte d'étranger.

(La suite au no prochain.)

tionnement, de dix années, est accordé au sieur Borsu (E.), marchand de fer, domicilié à Liège, pour perfectionnement apporté au système de moyeux dit système patent.

La société anonyme des moulins à vapeur et brasseries de Marchiennes au Pont lez Charleroy s'est constituée le 3 de ce mois. Son capital est de 500,000 francs. Les avantages de la localité où elle s'est établie promettent à ce nouvel établissement un succès assuré.

Nous apprenons qu'un homme, nommé Lambert Bawein, âgé d'environ 65 ans, est tombé mort subitement sur la voie publique, au faubourg d'Amercœur, rue Sous l'Eau. Transporté immédiatement à l'hospice de Bavière, les soins des hommes de l'art sont restés infructueux. On attribue cette mort à l'état de grande faiblesse du malheureux.

(Journ. de la Prov.)

Nous apprenons de bonne source que la nouvelle de la mort du général Dibbets, commandant de Maestricht, annoncée par le journal la Vedette, est controvée. Il est également faux qu'une épidémie règne dans cette ville.

Mlle Marie Maes, légataire universelle de M. Maes, assassiné à Paris, est morte hier, à Gand, d'une fluxion de poitrine. Cette dame laisse une fortune de plusieurs millions. Elle était âgée de 80 ans.

M. de Châteaubriand s'est décidé enfin à publier ses Mémoires de son vivant, et aussitôt qu'on a su cette résolution, les éditeurs n'ont pas manqué au noble auteur. Les mémoires de M. de Châteaubriand formeront seize volumes, et paraîtront par livraison de deux ou trois volumes. L'ordre chronologique ne sera pas observé dans cette publication. Ainsi, la livraison consacrée au ministère de 1822 et à la guerre d'Espagne paraîtra la première. M. de Châteaubriand recevra cent cinquante mille francs comptant pour la propriété, douze mille francs par an, jusqu'à ce que l'ouvrage soit terminé et 25,000 fr. de rente viagère, réversible sur la tête de M^{me} de Châteaubriand, à partir de 1839.

On lit ce qui suit dans le Journal de Paris :

On sait que M. Wilhem a été chargé d'introduire l'enseignement de la musique dans la plupart des écoles élémentaires de Paris. Les enfants du peuple, qui montrent quelques dispositions pour le chant, reçoivent les leçons d'excellents maîtres. Des moniteurs président aux répétitions, aux exercices de chaque jour, et M. Wilhem fait ensuite son inspection chaque jeudi. Les quarante écoles de Paris sont divisées en quatre cantons principaux, qui reçoivent tour à tour la visite du maître.

Jusqu'à présent il n'y avait eu aucune réunion générale et concertante. La première a eu lieu dimanche à l'Hôtel-de-Ville, salle Saint-Jean. Là, se trouvaient réunis, vers deux heures, environ 300 enfants des deux sexes; leurs parents remplissaient l'amphithéâtre, et quelques douzaines d'artistes et des dames occupaient les avenues latérales.

Quand M. Wilhem est monté sur son pupitre magistral, pour expliquer à l'auditoire l'objet de cette réunion publique, ajoutant que la plupart de ses enfants ne s'étant jamais vus ni concertés, il réclamait pour eux beaucoup d'indulgence, tous ont gardé le plus parfait silence. Le concert de ces musiciens de huit à neuf ans a ensuite commencé. Toutes ces petites voix, presque toujours concordantes, ont plusieurs fois enlevé les applaudissements de la foule.

La prière de Joseph, de Méhul; le chœur des Mystères d'Isis, de Mozart; un duo des Puritains, de Bellini; mais surtout l'air délicieux de Spaeck: C'est notre beau pays! ont vivement satisfait l'assemblée.

On apprend que la grande fête de la Société pour le progrès de l'art musical, aura lieu cette année à Amsterdam. Les jours n'en sont pas encore fixés définitivement, mais on sait que les concerts auront lieu avant le 25 ou 26 avril prochain. L'orchestre sera occupé par environ 500 exécutants, savoir: 350 choristes des deux sexes et 150 instruments.

La chambre des représentants des Etats-Unis vient de terminer une discussion sur l'esclavage, qui donne une triste idée du libéralisme américain:

Il a été résolu, à la majorité de 201 voix contre 7, que le congrès n'avait aucun pouvoir pour intervenir, de quelque manière que ce fût, dans ce qui concerne l'esclavage dans les états particuliers.

163 voix contre 47 ont décidé que le congrès, qui jusque-là était le souverain absolu du district fédéral, n'avait pas le droit de toucher à l'esclavage dans ce district.

129 voix contre 74 ont voté que l'abolition de l'esclavage dans le district fédéral serait « une violation de la foi publique, un acte imprudent, impolitique et dangereux pour le maintien de l'Union ».

Le colonel anglais Chesney a enfin réussi à mettre à flot dans l'Euphrate ses deux bateaux à va-

peur, et le 30 décembre dernier il se disposait à descendre le fleuve.

On écrit de Constance, le 4 mars :

Jérôme Bonaparte, ci-devant roi de Westphalie, vient de faire l'achat d'une très belle et grande propriété sur les bords du lac; c'est là que l'ex-roi compte établir sa résidence et y vivre dans la retraite.

Dans quelques contrées de l'Inde, les loupes qui sont très-nombreux, malgré les primes offertes pour leur destruction, font une guerre meurtrière aux hommes; ils viennent, par troupes affamées, enlever et dévorer les enfants jusqu'aux abords des habitations. Dans le district d'Agra, on a fait un relevé de tous ceux qui ont péri de la sorte depuis 1825. Ce document singulier, publié par les feuilles indoustaniques, en porte le nombre à 1,973. Il n'y en a pas eu moins de 326 dans la seule année 1834, et l'on en comptait déjà 131 au mois de juin 1835, époque à laquelle le relevé a été fait. On voit que ce n'est pas sans raison qu'on peut faire peur du loup aux enfants, dans ces contrées.

Le 11 du courant, le roi de Hollande a été cité devant le tribunal de première instance séant à Bruxelles, à l'effet de comparaître dans le délai de la loi (2 mois), pour s'y voir condamner à payer à l'administration générale pour l'industrie nationale 17 millions de francs, montant du solde des actions prises par le monarque dans un crédit ouvert en 1829, et dont certaines actions sont demeurées la garantie.

CHEMIN DE FER. — Section de Liège.

Nous avons publié hier la lettre adressée par la régence à M. le ministre de l'intérieur, relativement à la direction qu'il convient de donner au chemin de fer aux abords de cette ville. On a pu voir encore, dans cette pièce, que le ministre avait bien positivement donné l'assurance à une députation de nos magistrats, qu'avant de se prononcer définitivement sur le tracé de la nouvelle route, le gouvernement aurait égard aux intérêts de la ville de Liège, et que, dans aucun cas, on ne prendrait de résolution, sans que l'administration municipale ait été appelée à faire ses observations sur les plans soumis à l'approbation de l'autorité supérieure.

Cependant le Moniteur, dans l'un de ses derniers numéros, annonce que les travaux de la route en fer jusqu'au village d'Aus, sont mis en adjudication aujourd'hui même. Cela nous semble impliquer, jusqu'à certain point, contradiction avec la promesse faite à l'administration municipale.

Le chemin de fer une fois arrivé à Aus, ne serait-il pas nécessairement obligé de le faire passer par tel ou tel point, alors qu'il s'agira de pousser les travaux au-delà du village susdit? Avant donc de commencer ces mêmes travaux, la régence n'aurait-elle pas dû être déjà consultée? N'entraînerait-ils point une direction, qui pourrait n'être point celle que la ville aurait désirée? — Ce sont là des questions que nous posons sans vouloir aucunement les résoudre; c'est aux gens de l'art à examiner si elles sont dépourvues de justesse.

Nous irons plus loin, et nous demanderons encore, si, d'après le projet qu'on semble vouloir exécuter, le chemin de fer ne devra point passer par St-Gilles et le Rivage en Pot. — Serait-ce là la passer sur le territoire de la commune? Non sans doute. La nouvelle route serait au contraire éloignée de plus d'un quart de lieue du centre de notre industrie et de notre commerce. En effet, on sait qu'il n'y a point, chez nous, à proprement parler, de ville haute. Le commerce et l'industrie habitent en général le bassin de la Meuse, et non le haut de la montagne.

Il avait été soumis au gouvernement un projet dans lequel, ou supprimait deux plans inclinés, et il faisait arriver le chemin de fer, par la vallée de la Meuse, jusque sur Avroi. De là, on lui faisait traverser le fleuve, vis-à-vis des Augustins et il se prolongeait jusqu'à la Bonne-Femme. De cette façon la nouvelle route traverserait ou avoisinerait les parties les plus populeuses et les plus commerçantes de la ville. Les habitans et les industries du quartier de l'Ouest se trouveraient assez rapprochés de la station d'Avroi; ceux du quartier d'Outre-Meuse, de la station du Beau-Mur. On pourrait donc dire, qu'ainsi, le chemin de fer se trouverait comme incorporé, qu'on nous passe l'expression, à la ville elle-même. — Le plan dont il s'agit aurait encore l'avantage de rapprocher le chemin des constructions qui vont s'élever dans le nouveau quartier du Pont de la Boquerie; il rapprocherait également de cette grande artère du commerce, les populations et les centres d'industrie qui avoisinent la route d'Aix-a-Chapelle.

Nous le répétons, nous n'entendons point prendre parti pour aucun des deux projets débattus, sans doute, en ce moment. Notre but est d'appeler l'attention sur un objet d'une haute importance pour notre ville, et auquel, selon nous, se trouve

attaché une partie de son avenir. Nous espérons que la section de Liège ne sera point mise en adjudication sans qu'un projet ait été préalablement élaboré, examiné, soumis au baptême d'une discussion approfondie, qu'on ne négligera enfin aucun moyen d'enquête. — Certes la prospérité de la ville de Liège n'importe point seulement à ses habitans, elle intéresse le pays tout entier.

Le drame de Laruelle, représenté hier devant une nombreuse assemblée, a réussi. Au 1^{er} acte, la scène de l'élection a été vivement applaudie. Plusieurs parties du second n'ont pas été moins bien accueillies. Mais le 3^e et le 5^e dans lesquels se développent l'action dramatique, ont surtout décidé du succès de l'ouvrage. Il est inutile de dire que les beautés de style, qui avaient été remarquées aux lectures faites par M. Weustenraad, à ses amis, ont passé inaperçues, l'exécution de Laruelle ayant été plus que médiocre. — Nous reviendrons sur cette représentation.

Nous conseillons à M. Weustenraad, de faire des coupures au 1^{er} et au 3^e acte de son drame.

VILLE DE LIÈGE

Séance publique du conseil de régence, samedi prochain, 19 du courant, à 5 heures du soir.

L'ordre du jour est affiché.

Liège, le 17 mars 1836.

Le bourgmestre, Louis JAMME.

ANNONCES.

HUITRES anglaises, chez TART, derr. l'Hôtel de Ville.

HUITRES anglaises chez PARFONDRIY, der. l'Hôt. de ville

HUITRES anglaises, chez ANDRIEN fils, rue Sour. Pont.

SAURETS pleins doux, à 12 sous la douzaine chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont. 28

Cabillauds, Elibottes, Flottes, Rayes, Playes, Soles, à très-bas prix, chez L. ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont 202

Elibotte, Soles, Plays, Cabillaux, Rivets, Rayes, Huitres anglaises, Anchois nouveaux, chez PERET, rue Ste-Ursule. 408

Nouveaux ANCHOIS, 1^{re} qualité, à 1 fr. 50 c. le tonneau, au Moriane, rue du Stockis. 153

POISSONS de MER très-frais, au Moriane, rue du Stockis

VENTE DE BOIS SCIES A AHIN.

Le 29 mars 1836, à une heure de relevée, on VENDRA à l'enchère dans le chantier du sieur Stassart, à Ahin, près de Huy: 200 mille pieds de BOIS SCIES, consistant en planches, feuilletés, quartiers doubles et simples, pièces de 2 pouces en chêne depuis 6 jusqu'à 20 pieds, en grande partie de 1^{re} qualité, posselets, terrasses, wères et douves, 260 bois de fusil.

Madriers et plateaux de frêne et noyer, poutres, vernes, etc. A crédit et à la requête du notaire LOUMAYE. 40

La commission administrative des hospices civils de Liège informe les étudiants en médecine de la Belgique, que le CONCOURS public de la place d'ÉLÈVE-INTERNE pour le service chirurgical à l'hôpital de Bavière, aura lieu les 28 et 29 mars 1836, à 3 heures de relevée, dans l'amphithéâtre de médecine à l'université.

Les concurrents sont invités à se faire inscrire au secrétariat de ladite commission, et à y déposer avant le 27 mars les certificats exigés par le règlement.

Les avantages attachés à cette place sont: la table; le logement, le feu, la lumière audit hôpital, et un traitement de 120 francs par année. 70

VENTE PUBLIQUE

DE LA

BELLE FERME DE LIBECK.

Le lundi 21 mars 1836, à onze heures du matin, chez B. Vielvoye, au village de Fouron-le-Comte, par le ministère du notaire FLECHET à Warsage, on VENDRA aux enchères publiques:

La BELLE FERME DE LIBECK consistant en bâtimens d'habitations, écuries, étables, granges et autres dépendances. Quatre belles prairies arborées, situées autour desdits bâtimens, contenant dix-huit bonniers.

Une pièce de terre contenant 51 bonniers, situés vis-à-vis de la ferme.

Plusieurs autres pièces de terre, séparées de la précédente par un chemin, d'une contenance de cinquante quatre bonniers.

Une pièce de paturage, de la contenance de trois bonniers, situé près du Bois.

Un bois de 1^{re} classe, essence de chêne, contenant quatorze bonniers, dans lequel se trouve une quantité de bois de haute futaie, située au lieu dit Hoogbonch en Rodebonch, près la grande pièce de terre.

La plus grande partie de ces immeubles sont situés sous la commune de Ste. Gertrude, le reste sous celle de Mhier et Fouron-le-Comte.

Ladite ferme est louée au sieur Roebroeks, qui en finira l'exploitation le 15 mars 1837.

La vente aura lieu en masse et en détail. Des annonces subséquentes indiqueront les pièces qui seront vendues en masse et celles qui seront vendues en détail.

Pour plus amples renseignements et pour prendre connaissance des titres de propriété et cahier des charges, on est prié de s'adresser audit notaire à Warsage, ou à son fils à Liège, n^o 646, rue Porte St. Léonard. 72

Vente

POUR

FACILITER LE PARTAGE D'UNE SUCCESSION.

Les mercredi et jeudi, 23 et 24 mars courant, à 10 heures du matin, au domicile du sieur Silvestre Wathélet, situé sur la place de la Licour, commune de Herstal, le notaire COURARD, dudit lieu, procédera en présence de Monsieur OPHOVEN, juge-de-Paix des quartiers du Nord et de l'Est de la ville de Liège, à la VENTE publique aux enchères, des IMMEUBLES dont la désignation suit, savoir :

COMMUNE DE HERSTAL.

1. Une maison de maître en fort bon état, présentant les commodités désirables, avec pompe, cave, écurie, cour derrière et petit jardin sur le devant, situés sur le rivage de la Meuse, vis-à-vis du passage d'eau à Wandre.
2. Une idem très-petite, annexée à la précédente, tenue par Elisabeth Croissant.
3. Une idem solidement bâtie, consistant en rez de chaussée, composé de deux pièces, plancher avec magasin à houille, dit *Paure*, y attenante, contenant en superficie, 48 perches environ, situés *Alle Cherax*, exploités par M. Léonard Jehotte.
4. Une idem divisée en deux habitations, avec 4 perches 35 aunes de jardin potager y annexés, situés à *Chertal*.
5. Un verger garni d'arbres, situé en *Hemlot*, mesurant 94 perches, 80 aunes, exploité par la veuve Bailly, née Lepourceau.
6. Une pièce de terre à labour, située au même endroit, contenant 17 perches 43 aunes, exploitée par la même.
7. Une pièce de terre, pré et oseraie, située en *Marexhe*, contenant 37 perches 5 aunes, exploitée par la dame veuve Gérard Thomson.
8. Une pièce de pré et oseraie, située au même endroit, mesurant 50 perches 12 aunes, exploitée par la même.
9. Une id. — id. — id., au même endroit, contenant 57 perches 84 aunes, exploitée par Mathieu Riga.
10. Une id. — id. — id., au même endroit, contenant 45 perches 76 aunes, exploitée par le sieur Jean Riga.
11. Un pré aussi en *Marexhe*, mesurant un bonnier 19 perches, exploitée par Jean Bar, gendre Castadot.
12. Une pièce de terre labourable, au même endroit, contenant 40 perches 89 aunes, exploitée par la veuve Gérard Thomson.
13. Un verger garni d'arbres, situé au *Tige*, mesurant 43 perches 59 aunes, exploité par le sieur Jean Joseph Heuseux.
14. Une idem, situé au *Crucifix*, mesurant 21 perches 79 aunes, exploité par la veuve Toussaint Dery.
15. Une terre, située sur l'*Ile de Monsin*, mesurant 13 perches 7 aunes, exploitée par la dame veuve Keppenne, réaliée à Jean Jacques Wilmet.
16. Un verger arboré, au même endroit, contenant 21 perches 79 aunes, exploité par la même.
17. Une pièce de terre, au même endroit, contenant 13 perches 7 aunes, exploitée par la même.
18. Un pré, au même lieu, mesurant 10 perches 89 aunes, exploité par la même.
19. Une pièce de terre, située à proximité du *Jonkai*, contenant 17 perches 43 aunes, exploitée par le sieur Mathieu Godin.
20. Une idem, située au même lieu que la précédente, contenant 21 perches 79 aunes, exploitée par le sieur Henri Detongres.
21. Un verger garni d'arbres, situé en *Milsaucis*, contenant 17 perches 43 aunes, exploité par Jean Baptiste Closset.
22. Une pièce de terre, située sur l'*Ile de Monsin*, contenant 13 perches 7 aunes, exploitée par la même.
23. Un pré, au même endroit, de la contenance de 17 perches 43 aunes, exploité par ledit Jean Baptiste Closset.
24. Un idem, au même endroit, mesurant 13 perches 7 aunes, exploité par la même.
25. Une pièce de terre, située au même lieu, contenant 13 perches 7 aunes, exploitée par la même.
26. Un verger arboré, au même endroit, contenant 8 perches 72 aunes, exploité par la même.
27. Une terre sur ladite *Ile de Monsin*, mesurant 6 perches 52 aunes, exploité par le sieur Sébastien Massin.
28. Une idem, au même endroit, mesurant 4 perches 35 aunes, exploitée par Guillaume Demcuse.
29. Une idem, au même endroit, contenant 8 perches 72 aunes, exploitée par le sieur Philippe Jacques Closset.
30. Une pièce de terre et pré, au même endroit, contenant 13 perches 7 aunes, exploitée par Mathieu Paës.
31. Un jardin légumier, situé au chemin de la *Petite Voie*, contenant 8 perches 72 aunes, exploité par la veuve Pierre Rondai.
32. Un verger garni d'arbres, attenant au jardin prédé-signé, mesurant 13 perches 7 aunes, exploité par Gilles Rondai.
33. Une terre labourable, située *Alle-Cherax*, mesurant 19 perches 61 aunes, exploitée par le sieur Henri Taury.
34. Un verger arboré, situé en *Rées*, contenant 21 perches 79 aunes, exploité par la veuve Nicolas Letawe.
35. Un idem, situé au *Doyard*, mesurant 30 perches 51 aunes, exploité par le sieur Sébastien Massin.
36. Un verger arboré, situé au chemin du *Taureau*, contenant 21 perches 79 aunes, exploité par le sieur Nicolas Remy.
37. Une pièce de terre labourable, située à la *Verte Voie*, contenant 13 perches 07 aunes, exploitée par Lambert Louis.
38. Une idem, située au *Thier Lawly*, contenant 6 perches 51 aunes, exploitée par la veuve Noël Closset.
39. Une idem, située à la *Petite Digue*, mesurant 8 perches 72 aunes, exploitée par le sieur Joannès Godin.
40. Une idem, située sur *Rovillers*, contenant 13 perches 7 aunes, exploitée par Gilles Bologne.
41. Une idem, située à proximité des *prés de Pontisse*, contenant 13 perches 7 aunes, exploitée par le sieur Henri Cabai.
42. Une idem, située derrière le *Tige*, contenant 4 perches 35 aunes, exploitée par la veuve Michel Josse.
43. Une idem, située dans la *basse Campagne*, mesurant 7 perches 43 aunes, exploitée par la veuve Deharen.

44. Une idem, située au *Jonkai*, contenant 41 perches 41 aunes, exploitée par la même.
45. Une idem, située dans la *basse Campagne*, contenant 21 perches 79 aunes, exploitée par la veuve Oger Michau.
46. Une pièce de terre, située sur *Rovillers*, contenant 16 perches 34 aunes, exploitée par le sieur Antoine Chefneux.
47. Un jardin légumier, situé *Alle-Cherax*, mesurant 13 perches 7 aunes, exploité par la veuve Toussaint Dery.
48. Une pièce de terre, située au *Botty*, contenant 10 perches 89 aunes, exploitée par Henri Olivier, gendre Lambert Closset.
49. Une idem, située à la *Croix*, sur les Monts, contenant 21 perches 79 aunes, exploitée par ledit Henri Olivier.
50. Un verger arboré, situé au *Crucifix*, mesurant 26 perches 15 aunes, exploité par le sieur Gilles Dolhain.
51. Un idem, au même endroit que le précédent, contenant 17 perches 43 aunes, exploitée par M. André Olivier Jehotte.
52. Une pièce de terre située en lieu dit *Fond de Lovinfosse*, contenant 30 perches 51 aunes, exploitée par Raskin Colson, de Hermée.
53. Une idem, située à proximité de la *Ferme d'Arcis*, contenant 8 perches 72 aunes, exploitée par Pierre Parent, de Milmort.
54. Une idem, située dans la *Basse Campagne*, mesurant 34 perches 87 aunes, exploitée par la veuve Joannès Maréchal, de Vivegnis.
55. Une idem, située à la *voie de Hermée*, contenant 21 perches 79 aunes, exploitée par le sieur Pierre Watrin, de Milmort.
56. Une idem, située à la *voie d'Oupeye*, contenant 15 perches 25 aunes, exploitée par la même.
57. Une idem, située derrière *Arcis*, mesurant 26 perches 13 aunes, exploitée par la même.
58. Une idem, au-dessus de *Pontisse*, contenant 10 perches 90 aunes, exploitée par Louis Darcis, de Milmort.
59. Une idem, au même endroit, contenant 13 perches 7 aunes, exploitée par la même.
60. Une idem, sur le *Fosé Lovinfosse*, mesurant 8 perches 72 aunes, exploitée par la veuve Simon Hanson.
61. Une idem, située en *Fond de Rées*, contenant 5 perches 66 aunes, exploitée par le sieur Pierre Fabry.
62. Une idem, située à la *Pierre Alle-Macralle*, contenant 17 perches 43 aunes, exploitée par la veuve Oger Michaux.
63. Une idem, située en *Babilone*, Campagne des Monts, contenant 8 perches 78 aunes, exploitée par le sieur Gérard Godin.
64. Une idem, située à proximité de la *Barrière-aux-Champs*, contenant 10 perches 89 aunes, exploitée par ledit Pierre Fabry.
65. Une idem, située au lieu dit en *Lole*, contenant 28 perches 33 aunes, exploitée par le sieur Michel Humblet, de Vivegnis.
66. Un magasin à houille dit *Grande Paire*, situé *Alle-Cherax*, contenant 21 perches 13 aunes, exploité par M. Georges Louis Francottay.
67. Une prairie, attenante au magasin susdit, mesurant 4 perches 35 aunes.
68. Une pièce de terre labourable, sise en lieu dit en *Pré*, mesurant 13 perches 7 aunes, exploitée par la veuve Oger Michau.

COMMUNE DE VIVEGNIS.

69. Une pièce de terre, située au *Buisson-Rouma*, contenant 8 perches 72 aunes, exploitée par Jeanne Dupont.
70. Une idem, située au même endroit, contenant 13 perches 7 aunes, exploitée par la veuve Théodore Deharen.
71. Une idem, au même lieu, contenant 5 perches 42 aunes, exploitée par le sieur Jean Burtin.
72. Une idem, au même endroit, contenant 18 perches 50 aunes, exploitée par la veuve Bailly, née Lepourceau.
73. Une idem, contenant 6 perches 52 aunes, bornée par le chemin de Visé, les enfans Toskini et les enfans Lepourceau.

COMMUNE D'OUPEYE.

74. Une pièce de terre labourable située à la *haute voie*, mesurant 17 perches 43 aunes, exploitée par Jacques Fréney, de la commune d'Heure-le-Romain.

COMMUNE DE HERMAL, sous Argenteau.

75. Une idem, située en lieu dit sur le *Maës*, contenant 8 perches 72 aunes, exploitée par Nicolas Dupont.

COMMUNE DE CHERATTE.

76. Dix perches 89 aunes de bois, situé à la *haute Cheratte* partie de 21 perches 79 aunes, appartenant à Noël Lebosly.
- La vente présente les garanties nécessaires, et il sera accordé aux acquéreurs de grandes facilités pour le paiement de leur prix.
- Tels objets adjugés d'abord séparément, pourront être réexposés en plus ou moins de lots, au gré des vendeurs.
- S'adresser pour prendre communication du cahier des charges et conditions de la vente, à M^r COURARD, notaire, à ce commis par jugement du tribunal civil de première instance séant à Liège, en date 22 janvier dernier, enregistré le 5 février en suivant

COURARD, N^r. 46

ROUTE DE L'EMBLEVE, ADJUDICATION DE BARRIÈRES ET D'ENTRETIEN

Samedi 19 mars 1836, à 9 heures du matin, en la demeure du sieur Taxhet, à Beaufays, la commission administrative fera procéder à l'adjudication des barrières établies sur ladite route, savoir :

- 1 celle à Embourg,
- 2 " Beaufays,
- 3 " Haie de chêne,
- 4 " Hornay,
- 5 " Sprimont,
- 6 " Florzée,

Dans la même séance on procédera également à l'adjudication de l'entretien de ladite route, le tout pour un terme de trois ans, aux clauses et conditions qu'on peut voir chez M. Richard-Lamarque, secrétaire de la commission, à Liège.

BOURSES.

PARIS, LE 15 MARS.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	Cours du jour.
Cinq pour cent, comptant.	107 40	107 40
" " fin courant.	00 00	00 00
Trois pour cent, comptant.	81 00	80 80
" " fin courant.	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp.	100 75	100 90
" " fin courant.	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 p. c. J. 1 ^{er} nov. comp.	44 00	44 34
" " fin cour.	00 00	00 00
" Dte. diff. sans int. compt.	16 12	16 34
" Dte. pass. sans int. compt.	14 58	14 78
" Emp. des cart. J. de mai 1834.	00 00	00 00
" " fin cour.	00 00	00 00
" Empr. royal. J. de juill. 1834.	33 00	34 00
" " fin cour.	00 00	00 00
" Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 00	00 00
" " fin cour.	00 00	00 00
" Rente perp. J. de juill. 1834.	00 00	00 00
" " fin cour.	00 00	00 00
Coupons cortés.	00 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	103 12	103 12
" " fin cour.	00 00	00 00
Belgique. Empr. 1831, compt.	104 00	104 00
" " fin cour.	00 00	00 00
Banque de Belgique.	000 00	144 34

LONDRES, LE 14 MARS.

3 p. c. consolidés	91 1/2	Escompte.	00 00
Bel. em. 1832 C. D.	000 0/0	Différées.	22 00
Holl. Dette active.	56 1/8	Passives.	15 1/4
Id. 5 p. c.	103 1/4	Russie.	000 00
Portugais, 5 p. c.	78 0/0	Bresil. Emp. 1834.	88 00
Id. 3 p. c.	48 1/2	Mexicains, 5 p. c.	33 1/2
Espagne. Cortés.	45 3/8	Colomb.	00 00

AMSTERDAM, LE 15 MARS.

Dette active.	56 5/16	Rente française.	00 00
" différée.	4 1/16	Métalliques.	100 1/4
Billet de chance.	25 0/0	Russie, H. et C.	104 5/8
Syndic. d'amort.	97 3/8	Esp. rente perp.	00 00
" 3 1/2.	82 3/8	Naples falconnet.	98 1/8
Soc. de comm.	132 3/4	Bresiliens.	88 5/8

ANVERS, LE 16 MARS.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	3 1/4 p. P		
Rotterdam.	3 1/4 p. P		
Paris p. fr. 100	pair	fl. 3 1/4	1 1/2 P
Londres p. Estr.	fl. 12 08 3/4 P	fl. 12 04 1/4 A	
Hamb. p. 40 HB.	35 1/16	34 7/8	34 13/16 P
Bruxelles.	1 1/4 p. P		
Gand.			

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE			fl. 500		146 0/0 P
D'ANVERS.			BRÉSIL.	5	97 3/4 P
Dette activ. 5	104 3/4 A	E. à L. 1824	ESPAGNE.	5	87 1/2
" différ.	43 1/4 P	P.	R. P. à Am	5	45 1/2 1/2
BELGIQUE.			Emp. 1834		
Emp 48 m. 5	101 1/2	R. P. à Am	Cortés à P.		
A. B. 1835.			à L.		
Act. de la B.	2 1/2	HOLLANDE.	dit Coup.		
HOLLANDE.	2 1/2	Act. de la B.	MÉTALLIQUES.		
Dette act.	4 1/2	Act. de la B.	Cert. Falc. 5	94 0/0	
Rte. remb. 2 1/2	98 0/0 P	Act. de la B.	ÉTAT-ROM.		
AUTRICHE.			levée 1832. 5	102 1/4	
Métalliq. 5	103	Act. de la B.	à An. 1834. 5	100 1/4	
Lots fl. 100.	000	Act. de la B.			
" fl. 250. 4	430	Act. de la B.			
" fl. 500. 4	683	Act. de la B.			
POLOGNE.					
Lots fl. 300.	118				

BRUXELLES, LE 16 MARS.

Emp. R., fin cour. 101 1/2 et P	Lost. r. av. cour.	91 0/0 P
" pr. à 1 mois 000 0/0 D	" inscrip.	97 3/4 P
Dette active.	54 0/0 A	Métalliques.
Empr. de 1832.	99 1/4 P	Naples.
Act. Société Gén.	790 P	Rome.
So. de Com. de cy.	129 1/2 P	Bresil. Rotsch.
Ban. de Belgique	115 P	Emp. Ard. 1835.
So. du c. de S-O	107 P	Emp. Guebh.
S. Hauts-Four.	119 0/0 P	P. à Am.
Wasme-Hornu.	98 0/0 P	Fin cour.
Banq. fonc.	96 1/4 P	D. différée.
S. du Cha. Flenu.	110 0/0 P	Id. 1835.
Sclessin.	104 0/0 P	Cortés à Paris.
Société nationale.	116 0/0 P	" à Londres.
Gal.-Rus. ad. Br.	00 0/0 P	Coup. Cortés.
Lévant de Flenu.	100 P	CHANGES.
Charb. d'Ougrée.	104 3/4 P	Amsterdam.
Sars-Longchamps	102 P	Londres ct.
Fourn. des Vemes	103 0/0 A	" 2 mois.
Dette active. Hol.	54 3/4 A	Paris.
Synd. d'amort.	00	

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

- 55 balles coton Surate, prix inconnu.
- 47 caisses sucre Parariba blanc, à fl. 24 ent. nat.
- 20 caisses sucre Fernambouc blanc taché, à fl. 22 1/2 ent. nat.
- 50 caisses sucre Havane blond taché, à fl. 22 1/4 ent. nat.
- 13 caisses sucre Rio Moscovade, prix inconnu.
- 46 boucauts tabac Virginie, à 51 1/2 cts.

VIENNE, LE 6 MARS.

Métalliques, 103 1/4. — Actions de la banque, 1362 0/0.
H. LIENAC, Imp. du Jour. rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.